



PAS A PAS E-DAP



1.	Inscription et Connexion.....	3
1.1.	Créer un compte E-DAP	3
1.2.	Connexion	4
2.	Remplir la Demande d'Acceptation Préalable (DAP).....	4
	Etape 0 : La qualification	4
	Etape 1 : L'entreprise qui réalise les travaux.....	5
	Etape 2 : Le producteur / maître d'ouvrage.....	5
	Etape 3 : Le site d'accueil.....	5
	Etape 4 : Le ou les transporteur(s).....	6
	Etape 5 : Le chantier	6
	Etape 6 : Le ou les déchet(s).....	7
	Etape 7 : Informations sur les déchets	7
	Etape 8 : Les engagements.....	7
	Soumission de la DAP	8
3.	Signature du producteur.....	8
4.	Suivi des demandes.....	9
	Demande acceptée	9
	Demande refusée.....	10
	Demande en attente de signature producteur	10
	Demande en attente d'acceptation	10
	Demande en cours d'édition.....	10

1. Inscription et Connexion

1.1. Créer un compte E-DAP

Une fois que vous êtes sur E-DAP, vous devez vous créer un compte en cliquant sur *S'inscrire*. Une fois le compte créé, pour les prochaines demandes, il suffira de cliquer sur commencer.



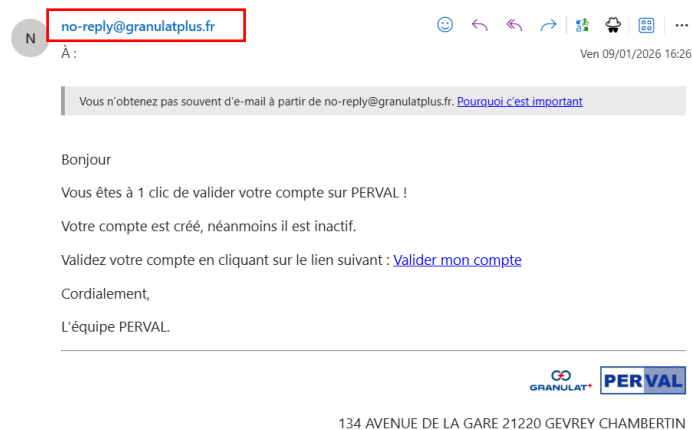
The screenshot shows the 'Nouveau DAP' (New DAP) registration page. At the top left is the PERVAL logo. In the top right corner, there is a user profile icon with a dropdown arrow. The main heading is 'Nouveau DAP'. Below it, the text reads: 'Pour créer votre dossier de dépôt, veuillez remplir le questionnaire qui suit. Cela ne prendra que quelques minutes.' followed by 'Vous pouvez enregistrer votre progression à tout moment et poursuivre plus tard.' There are two buttons: a blue 'Commencer →' button and a grey 'S'inscrire' button with a user icon. At the bottom, there is a disclaimer: 'Les informations collectées ici le sont du fait des contraintes légales imposées par l'Etat. Dans ce cadre nous stockons ces informations dans le respect des règles en vigueur.'

Vous devez renseigner obligatoirement l'ensemble des champs demandés et cliquez sur *valider*.

L'identifiant doit obligatoirement être une adresse mail. Il est possible de créer un compte par utilisateur.



Vous recevrez ensuite un mail de validation de création de compte. Il est impératif de cliquer sur *valider mon compte* pour qu'il soit actif et pour que vous puissiez vous connecter par la suite.



The screenshot shows an email from 'no-reply@granulatplus.fr' received on 'Ven 09/01/2026 16:26'. The email content is: 'Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de no-reply@granulatplus.fr. [Pourquoi c'est important](#)' followed by 'Bonjour', 'Vous êtes à 1 clic de valider votre compte sur PERVAL !', 'Votre compte est créé, néanmoins il est inactif.', 'Validez votre compte en cliquant sur le lien suivant : [Valider mon compte](#)', 'Cordialement,', and 'L'équipe PERVAL.'. At the bottom, there is the GRANULAT+ PERVAL logo and the address '134 AVENUE DE LA GARE 21220 GEVREY CHAMBERTIN'.

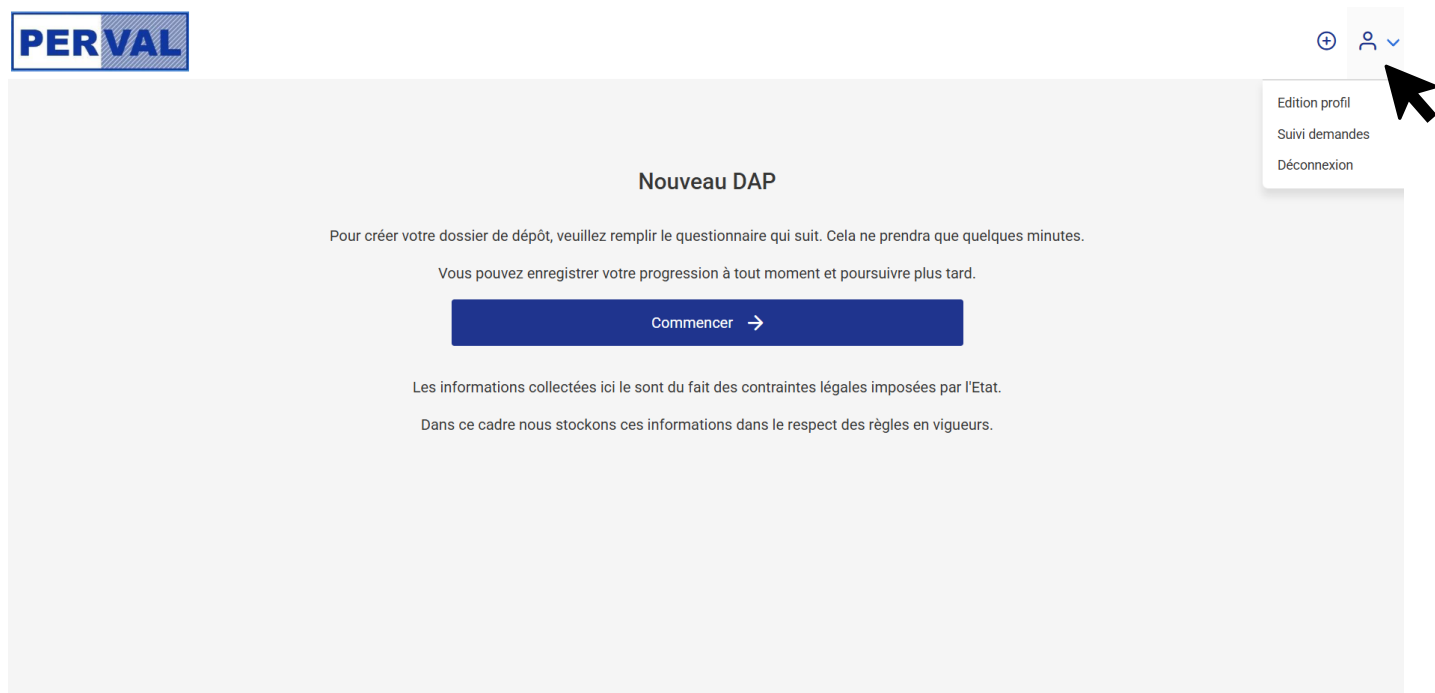


Si vous ne recevez pas de mail, merci de bien vérifier dans vos messages indésirables et vos pares-feux.

1.2. Connexion

Une fois votre compte validé, vous pouvez vous connecter et accéder à votre espace E-DAP.

Vous pouvez modifier vos informations si nécessaire dans *Edition profil*.

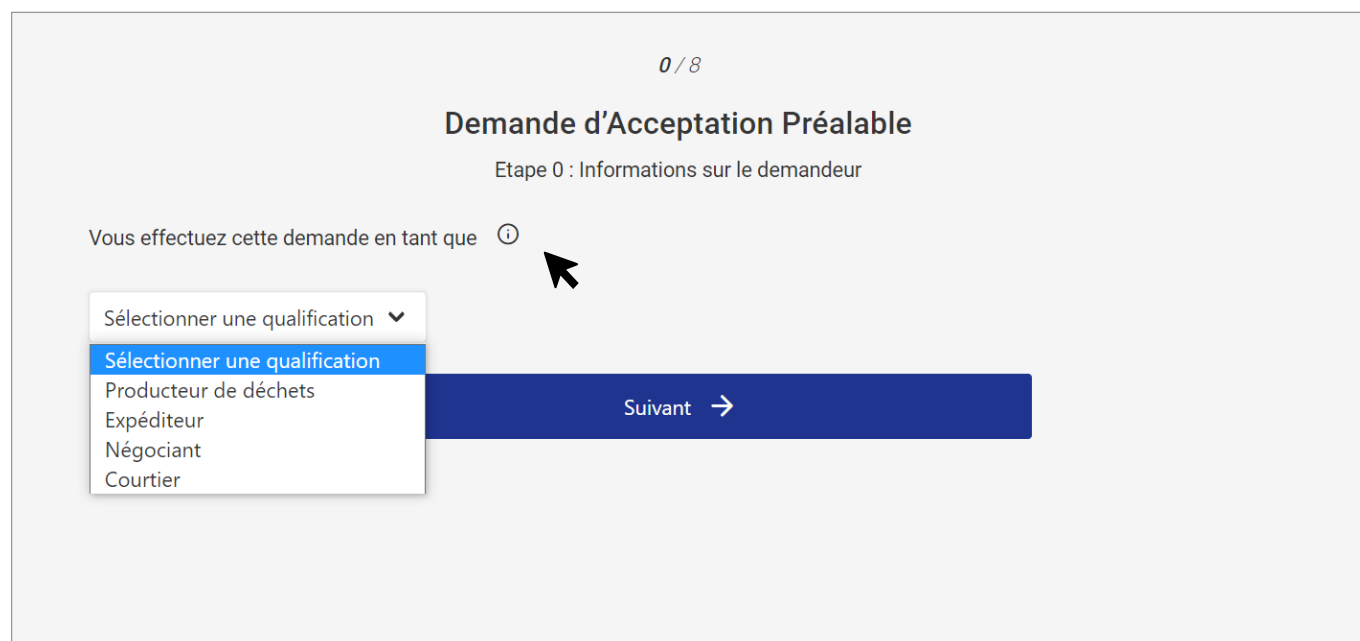


Une fois connecté, vous pouvez commencer à remplir votre demande d'acceptation préalable (DAP) en cliquant sur *Commencer*.

2. Remplir la Demande d'Acceptation Préalable (DAP)

Etape 0 : La qualification

L'étape 0 consiste à définir le profil du demandeur. Etes-vous producteur de déchet, êtes-vous expéditeur, êtes-vous négociant ou êtes-vous courtier ? Le ⓘ petit vous indique les définitions de chaque rôle et peut vous aider à vous qualifier. Dans la majeure partie des cas, vous serez expéditeur des déchets.



Si vous avez renseigné votre qualification dans les informations de votre profil, celle-ci et les informations de votre entreprise seront pré-enregistrées. Vous pourrez toutefois les modifier si elles évoluent.

Etape 1 : L'entreprise qui réalise les travaux

A l'étape 1, vous sont demandées les informations concernant l'expéditeur (l'entreprise qui réalise les travaux) : *Raison sociale (nom de la société), adresse, code postal, ville, pays et SIRET*. Ces informations sont obligatoires pour passer à l'étape suivante.

Etape 2 : Le producteur / maître d'ouvrage

A l'étape 2, vous sont demandées les informations concernant le producteur des déchets ou maître d'ouvrage (= propriétaire des déchets).

Il est d'abord demandé s'il y a une distinction entre maître d'ouvrage et producteur. Le petit ⓘ vous indique les définitions de chaque rôle et peut vous aider à vous qualifier.

Les informations obligatoires sont : *Raison sociale (nom de la société), adresse, code postal, ville, pays et SIRET*.

Le champ mail du producteur / maître d'ouvrage n'est pas obligatoire mais il est vivement conseillé. Si une adresse mail est renseignée, le récapitulatif du DAP pourra être envoyé au producteur / maître d'ouvrage pour qu'il valide et signe la demande d'acceptation.

Une (coche) *identique à l'expéditeur* est disponible le cas échéant.

2 / 8

Demande d'Acceptation Préalable

Etape 2 : Information sur le producteur de déchet / maître d'ouvrage

En l'absence d'un maître d'ouvrage ou d'un producteur de déchets, le client se déclare producteur du déchet et responsable de sa caractérisation

Oui Identique à l'expéditeur/entreprise qui réalise les travaux.

Etape 3 : Le site d'accueil

L'étape 3 vous permet de sélectionner le site d'accueil sur lequel vous souhaitez apporter vos déchets.

3 / 8

Demande d'Acceptation Préalable

Etape 3 : Informations sur le site

Site d'accueil

Oui PERVAL

[Réinitialiser](#)

Etape 4 : Le ou les transporteur(s)

A l'étape 4, vous sont demandées les informations concernant le ou les transporteurs de déchets.

Il est possible d'ajouter des transporteurs en cliquant sur *Créer un nouveau transporteur* (1) et en renseignant les différentes informations demandées : *Raison sociale (nom de la société), adresse, code postal, ville, pays, SIRET et n° de réception*.

Il est possible de sélectionner des transporteurs existants en cliquant sur la barre de recherche. Il est possible de modifier les informations d'un transporteur existant ou de le supprimer.

4 / 8

Demande d'Acceptation Préalable

Etape 4 : Informations sur le(s) transporteur(s)

Identique à l'expéditeur/entreprise qui réalise les travaux ?

Oui Non

Transporteur(s) Créer un nouveau transporteur (1)

Vous pouvez sélectionner un transporteur préalablement renseigné en entrant les premières lettres de son nom ci-dessous

PERVAL
21000 - DIJON
x
Modifier
Supprimer

← Précédent Suivant →

Réinitialiser

Une coche *identique à l'expéditeur* (2) est disponible le cas échéant.

Etape 5 : Le chantier

L'étape 5 permet de renseigner les informations du chantier : *Le nom, le pays, l'adresse, le code postal et la ville*, ainsi que les *références cadastrales* et/ou les *coordonnées GPS*.

Les références cadastrales sont divisées en 4 champs, le n° de Feuille, le n° de Section, le n° de parcelle et le code INSEE. Les coordonnées GPS sont séparées en deux, latitude et longitude.

Une cartographie est disponible pour localiser le chantier. Un curseur sur la carte est mis automatiquement en fonction de l'adresse renseignée (il faut que l'adresse soit existante). Les données cadastrales et les coordonnées GPS sont remplis automatiquement une fois le point mis sur la carte.

Il est possible de bouger le curseur ce qui mettra l'adresse, les données cadastrales et les coordonnées GPS à jour en fonction de la localisation du curseur.

Il est nécessaire d'indiquer si oui ou non il s'agit d'un **chantier Batiment**.

Un chantier de bâtiment = tout travaux de construction, de rénovation, d'extension et de déconstruction à destination résidentielle, non résidentielle, agricole ou industrielle. Un chantier de bâtiment comprend le bâtiment et les aménagements

liés à son usage sur la parcelle bâtie (voie piétonne ou circulée, parking, terrasse, piscine, réseaux et canalisations, installation d'assainissement, etc.).

Etape 6 : Le ou les déchet(s)

A l'étape 6, vous renseignerez le ou les types de déchets à évacuer de votre chantier vers le site d'accueil ainsi que la quantité estimative de chaque déchet.

Il est obligatoire d'informer le site d'accueil si les déchets nécessitent un tri. Si oui, il sera nécessaire de fournir des analyses conformément à l'arrêté ministériel du 12/12/2014.

Il est également obligatoire de prendre connaissance des exclusions faisant référence à l'arrêté ministériel du [12/12/2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations](#).

Etape 7 : Informations sur les déchets

L'étape 7 permet au site d'accueil d'avoir des informations sur l'origine des déchets. Notamment si les déchets proviennent d'un site où il y a eu des activités polluantes (station de carburant etc.) et / ou s'ils sont concernés par une pollution suspectée ou avérée (ex BASOL), des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS), un secteur d'information sur les sols (SIS). Si oui, il est possible de trouver le numéro du terrain SIS depuis la base de données suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/basias/donnees#/>.

A cette étape, il est possible de transmettre les analyses que vous avez à disposition garantissant le caractère inerte des déchets évacués. Il est possible d'ajouter plusieurs analyses uniquement en PDF allant jusqu'à 10Mo.

Etape 8 : Les engagements

L'étape 8 est un récapitulatif de l'ensemble des informations des étapes précédentes.

C'est à cette étape que vous validez et signez la DAP.

Vous pouvez modifier vos coordonnées en tant que demandeur si nécessaire et indiquer la date de début de chantier, qu'elle soit antérieure ou postérieure à votre demande.

Si vous ne faites pas de modification de date, alors la demande prendra automatiquement la date du jour.

Vous devez ensuite prendre les engagements pour envoyer la demande au site d'accueil.

Selon votre qualification, plusieurs situations sont possibles :

- Si vous êtes qualifié en tant que producteur de déchet, vous n'avez qu'un seul engagement à prendre qui est :

En tant que producteur de déchet, je m'engage à l'exactitude des données renseignées ci-dessus et assume les responsabilités relatives à ma qualification de producteur de déchets.

- Si vous êtes qualifié en tant qu'expéditeur, vous aurez les engagements suivants :

- Je m'engage à l'exactitude des données renseignées dans le Document d'Acceptation Préalable.
- En l'absence de signature du producteur de déchet, je m'engage à :
- Porter à la connaissance de l'éliminateur tout changement qui interviendrait sur les déchets modifiant les indications stipulées sur ce document,
 - Respecter la réglementation en vigueur sur le transport des déchets,
 - Reprendre à mes frais tout déchet non autorisé qui parviendrait jusqu'au centre de stockage,
 - Respecter les consignes de sécurité propre au site et notamment celles édictées dans le protocole de sécurité préalablement signé et transmis aux chauffeurs concernés.
 - Je certifie connaître mon engagement de responsabilité au titre du titre IV du livre V du code de l'environnement relatif aux déchets et s'engage à fournir toutes les informations utiles à la bonne prise en charge de son déchet.

Il est important de rappeler qu'un Document d'Acceptation Préalable, **doit être signé par le producteur** de déchet. Pour cela, il est possible de communiquer la demande au producteur en indiquant son adresse mail à l'étape 2.

Comme vous l'explique l'encadré bleu situé avant les engagements à l'étape 8, vous pouvez :

- Soit envoyer la demande au producteur de déchet en indiquant son mail à l'étape 2 et en cochant uniquement la première case « je m'engage à l'exactitude des données renseignées dans le Document d'Acceptation Préalable »
- Soit ne pas demander au producteur une validation et une signature de la demande et prendre la responsabilité des déchets apportés sur le site d'accueil. Pour cela vous devez cocher les deux cases.

Si vous avez renseigné les coordonnées du producteur de déchet / maitre d'ouvrage à l'étape 2, un mail lui sera envoyé pour validation et signature du document d'acceptation préalable.

Si vous n'avez pas renseigné les coordonnées du producteur de déchet / maitre d'ouvrage à l'étape 2, veuillez cocher la seconde case "En l'absence de signature du producteur de déchet, je m'engage à l'exactitude des données renseignées sur la DAP et prend la responsabilité des déchets apportés sur le site"

Soumission de la DAP

Une fois que vous avez finalisé votre demande d'acceptation, elle est envoyée au site d'accueil. Vous recevrez un mail indiquant que votre demande a été soumise.

Votre demande d'acceptation préalable a bien été soumise

no-reply@granulatplus.fr(no-reply@granulatplus.fr via sendinblue.com)
À

! Nous n'avons pas pu vérifier l'identité de l'expéditeur. Cliquez ici pour en savoir plus.
Le véritable expéditeur de ce message n'est pas le même que l'expéditeur normal. Cliquez ici pour en savoir plus.


Répondre Répond

Bonjour

Votre déclaration d'acceptation TEST-1-8337-2023-109-A a bien été soumise. Elle est en cours de traitement. Nous revenons vers vous dans les plus brefs délais.

Cordialement,

L'équipe PERVAL



134 AVENUE DE LA GARE 21220 GEVREY CHAMBERTIN

3. Signature du producteur

Si un mail est envoyé au producteur pour qu'il valide et signe informatiquement la DAP, il reçoit le mail suivant :

Demande d'acceptation de déchets à signer

 no-reply@granulatplus.fr
À
Cc

Bonjour,

Vous avez été désigné comme producteur de déchet du chantier .

Afin que vos déchets soient pris en charge sur nos sites de :

- PERVAL

Merci de bien vouloir prendre connaissance du document d'acceptation préalable et le signer en ligne.

Nous vous invitons à vous connecter pour la première fois au back-office de votre application en suivant ce lien : [Signer la Demande d'Acceptation Préalable](#)

Cordialement,

L'équipe PERVAL.

Le producteur doit cliquer sur le lien : *signer la Demande d'Acceptation Préalable* pour accéder au récapitulatif de la demande et cocher les cases d'engagements en bas de page

Demande d'Acceptation Préalable

Récapitulatif de la demande : cbr_stbdm-2022-136-A

Informations sur l'entreprise réalisant les travaux

Nom de la société :
 Adresse :
 Code Postal :
 Ville :
 Qualification : Expéditeur
 Siret :

Information sur le producteur de déchet / maître d'ouvrage

Nom de la société :
 Adresse :
 Code Postal :
 Ville :
 Email du producteur / maître d'ouvrage habilité à signer la demande d'acceptation :
 Siret :
 Qualification :

Informations sur le site

Site d'accueil :

Informations sur le(s) transporteur(s)

Nom du transporteur :
 Adresse du transporteur :
 Code postal du transporteur :

Informations sur les déchets (2/2)

Y-a-t-il eu des activités polluantes sur le site (station carburant, industrie, garage automobile) ? : Non

Le chantier est sur un site Basias/Basol ? : Non

Le producteur s'engage à :

- Porter à la connaissance de l'éliminateur tout changement qui interviendrait sur le déchet modifiant les indications stipulées sur cette fiche d'identification.
- Respecter la réglementation en vigueur sur le transport des déchets.
- Reprendre à ses frais tout déchet non autorisé qui parviendrait jusqu'au centre de stockage.
- Respecter les consignes de sécurité propre au site et notamment celles édictées dans le protocole de sécurité qu'il aura préalablement signé et transmis aux chauffeurs concernés.

Le producteur certifie qu'il connaît son engagement de responsabilité au titre du titre IV du livre V du code de l'environnement relatif aux déchets et s'engage à fournir toutes les informations utiles à la bonne prise en charge de son déchet.

En tant que producteur de déchets, je m'engage à l'exactitude des données renseignées ci-dessus et assume les responsabilités relatives à ma qualification de producteur de déchets.

[Signer la Demande d'Acceptation Préalable](#)

4. Suivi des demandes

Une fois la demande soumise à l'étape 8, le site d'accueil des déchets peut la valider, la refuser ou la mettre en attente.

Dans l'onglet *suivi demandes*, vous retrouverez l'ensemble de vos DAP. Vous pouvez filtrer les demandes en fonction de leur statut mais également les trier (par date, site d'accueil etc.) en cliquant sur le titre de la colonne et effectuer des recherches en fonction du n° de DAP, nom de chantier etc.

+ 👤

Liste des demandes

Filtrer sur le statut de la demande : Acceptée

Afficher : 10 éléments

Rechercher : _____


Date	Nom du chantier	Site d'accueil	Numéro DAP	Statut	Actions
08-02-2023	Maison Césaire	Avenue du Général de Gaulle 97200 Fort-de-France	SPL_92-2023-7-A	Acceptée	DAP CAP
08-02-2023	Ecole primaire Baie-Mahault	Route de la soie 97123 Baie-Mahault	SPL_92-2023-6-A	Acceptée	DAP CAP


Menu de filtre : Toutes les demandes, En attente d'acceptation, En attente de signature producteur/propriétaire, Acceptée, Refusée, En cours d'édition

Menu utilisateur : Edition profil, Suivi demandes, Déconnexion

Demande acceptée


Si la demande est acceptée, vous recevrez un mail avec le document d'acceptation et le certificat d'acceptation en PDF avec la mention *Acceptée*. Les PDF sont également disponibles dans le suivi des demandes sur E-DAP.

 La demande n'est plus modifiable une fois acceptée.

Vous avez la possibilité de dupliquer cette demande en cliquant sur  dans la colonne Action. Cette option vous permet de préremplir une nouvelle demande sur la base de la demande sélectionnée. Les étapes 0 (qualification), 1 (entreprise qui réalise les travaux), 2 (producteur de déchets), 3 (site d'accueil) et 4 (transporteurs) seront complétées automatiquement.


Demande refusée

Si la demande est refusée, vous recevrez un mail de refus avec le motif du refus ainsi que le DAP avec la mention *Refusée*. Le PDF sera également disponible dans le suivi des demandes sur E-DAP.

 La demande n'est plus modifiable une fois refusée.


Demande en attente de signature producteur

Si la demande est en attente de signature du producteur cela signifie qu'un mail a été envoyé au producteur pour qu'il prenne les engagements de responsabilité des déchets et qu'il signe de manière dématérialisée.


Vous avez la possibilité de modifier la demande en cliquant sur le symbole  dans la colonne Action de suivi des demandes.


Une fois que le producteur a signé la demande, le statut passe de : *en attente de signature producteur* à *en attente d'acceptation*.

Demande en attente d'acceptation

Le statut *en attente d'acceptation* signifie que la demande est en attente de validation ou de refus par le site d'accueil des déchets. Vous avez la possibilité de modifier la demande en cliquant sur le symbole  dans la colonne Action de suivi des demandes.

Demande en cours d'édition

Vous avez la possibilité de modifier une demande tant qu'elle n'est pas acceptée ou refusée. Pour cela vous devez cliquer sur le symbole  dans la colonne Action de suivi des demandes.

 Vous serez redirigés vers le formulaire et vous pourrez accéder à toutes les étapes en cliquant sur précédent en bas de page. Pour des raisons techniques, l'étape 0 (qualification) et le champ *adresse mail producteur* à l'étape 2 ne sont pas modifiables.

Il est impératif de revalider le parcours complet à l'étape 8 pour qu'elle soit transmise à nouveau au site d'accueil sans quoi elle sera en statut *en cours d'édition*.

L'apport de déchet doit se faire uniquement après validation de la demande !

A bientôt sur E-DAP !